Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260507-COM202649-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 7 mai 2026 à 19 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 15
Date de convocation : 29 avril 2026

Le sept mail deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire. Patrick GUILLOUX, Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Sylvie MARIGAULT, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Maxime TIREL, Nolwenn BOHEC, Nelly ROPARS, Serge OLLIVAUX, Anna MERCIER, Ludivine GEORGELIN

Secrétaire de séance : Claudie VASSEUR

202649 - Contribution financière de la collectivité au dispositif « label villes et villages fleuris »

Sylvie MARIGAULT, Maire-Adjoint, présente à l'assemblée, un courrier de Tourisme Bretagne, en charge du suivi et de la valorisation du label Villes et Villages Fleuris, informe la commune de la mise en place d'une contribution financière pour l'année de la visite des communes. Cette contribution est fixée selon la strate de population des communes. Elle s'élève à 195.00 euros pour les communes entre 1 000 et 3 499 habitants

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de verser une contribution à hauteur de 195.00 euros en faveur de Touriste Bretagne
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire

Claudie VASSEUR
Secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 13 mai 2026
et publication ou notification le 13 mai 2026